



Public Works and  
Government Services  
Canada

Travaux publics et  
Services gouvernementaux  
Canada

No of Page/

N° de page 24

**RETURN BIDS TO:**

**RETOURNER LES SOUMISSIONS À:**

See Section 1.  
Voir la section 1.

**STANDARD REQUEST FOR BID**

**INVITATION À SOUMISSIONNER - STANDARD**

The Bidder offers to provide to Canada the goods, services or both listed in the bid solicitation in accordance with the conditions set out in the bid solicitation and the prices set out in the bid.

This bid solicitation is issued in accordance with the conditions of the Supply Arrangement E60PQ-140003/PQ.

Le soumissionnaire offre de fournir au Canada les biens, services ou les deux énumérés dans la demande de soumissions aux conditions prévues dans la demande de soumissions et aux prix indiqués dans la soumission.

Cette demande de soumissions est émise conformément aux conditions de l'arrangement en matière d'approvisionnement E60PQ-140003/PQ.

Solicitation No. - N° de la demande 202402348	Amendment No. - N° de modification
Supplier SA No. - N° de l'AMA de fournisseur : E60PQ-140003/___	

Solicitation closes – La demande prend fin :  at – à See Section 1 Voir la section 1  on – le See Section 1 Voir la section 1	File No. - N° de dossier
---	--------------------------

Date of Solicitation – Date de la demande  10 mai 2024
Address inquiries to – Adresser toute demande de renseignement à :  See Section 2, Article 4.1. Voir Section 2, Article 4.1
Destination  See Section 2, Annex A. Voir Section 2, Annexe A.

**Instructions :**

Municipal taxes are not applicable.

Unless otherwise specified in the bid solicitation, all prices quoted must be net prices in Canadian funds including Canadian customs duties, excise taxes, must be FOB, including all delivery charges to destination(s) as indicated. The amount for Applicable Taxes is to be shown as a separate item.

**Instructions:**

Les taxes municipales ne s'appliquent pas.

Sauf indication contraire dans la demande de soumissions, tous les prix indiqués doivent être des prix nets, en dollars canadiens, comprenant les droits de douane canadiens, la taxe d'accise et doivent être FAB, y compris tous frais de livraison à la (aux) destination(s) indiqué(s). Le montant des taxes applicables doit apparaître séparément.

Supplier Name and Address – Nom et adresse du fournisseur
Telephone No. - N° de téléphone Facsimile No. - N° de télécopieur
Name and title of person authorized to sign on behalf of supplier (type or print) Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur (caractère d'impression)
Signature : _____ Date : _____

## TABLE DES MATIÈRES

Section 1 - Invitation et directives à l'intention des soumissionnaires

Section 2 - Contrat subséquent comprenant la liste des biens et des services requis

### SECTION 1 - INVITATION ET DIRECTIVES À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES

#### Étape 1. Pour les paliers 2 et 3 seulement

S'agit-il d'un marché de produits manufacturés particuliers? **Non.**

#### Étape 2. Besoins concurrentiels ou non concurrentiels

Pour être déclarée recevable, une soumission doit respecter les exigences de la demande de soumissions et satisfaire à tous les critères d'évaluation techniques obligatoires. On recommandera d'attribuer le contrat au soumissionnaire qui a présenté la soumission recevable dont le prix évalué est le plus bas.

Le Canada évaluera les soumissions et accordera les contrats par catégorie. À des fins administratives, dans l'éventualité où un même soumissionnaire remporterait plus d'une catégorie, le Canada peut attribuer un seul contrat contenant les catégories obtenues par le soumissionnaire.

Pour les besoins concurrentiels quand une seule soumission est reçue :

Le soumissionnaire doit fournir les renseignements suivants APRÈS la date de clôture des soumissions, à la demande du Canada :

- Une ou plusieurs des justifications de prix suivantes :
  1. la liste de prix publiée la plus récente, indiquant l'escompte, en pourcentage, offert au Canada;
  2. une copie des factures payées pour des biens ou des services, ou les deux, de qualité et de quantité semblables, vendus à d'autres clients;
  3. une ventilation du prix indiquant le coût de la main-d'œuvre directe, des matériaux obtenus directement et des articles achetés, les frais généraux propres aux services techniques et aux installations, les frais généraux globaux et administratifs, les coûts de transport, etc., et le bénéfice;
  4. toute autre pièce justificative demandée par le Canada.

Pour les besoins non concurrentiels :

Le soumissionnaire doit fournir les renseignements suivants AVEC sa soumission :

- Une ou plusieurs des justifications de prix suivantes :
  1. la liste de prix publiée la plus récente, indiquant l'escompte, en pourcentage, offert au Canada;
  2. une copie des factures payées pour des biens ou des services, ou les deux, de qualité et de quantité semblables, vendus à d'autres clients;
  3. une ventilation du prix indiquant le coût de la main-d'œuvre directe, des matériaux obtenus directement et des articles achetés, les frais généraux propres aux services techniques et aux installations, les frais généraux globaux et administratifs, les coûts de transport, etc., et le bénéfice;
  4. toute autre pièce justificative demandée par le Canada.

#### Étape 3. Marché général ou SAEA

#### Modalités de l'IAS :

La présente invitation à soumissionner est publiée conformément à l'arrangement en matière d'approvisionnement (AMA) pour mobilier de postes de travail du fournisseur, qui fait partie de la série d'AMA établis par TPSGC et portant le numéro E60PQ-140003/PQ. Les modalités de l'AMA du fournisseur s'appliquent à la présente IAS et en font partie intégrante. Les soumissionnaires s'engagent à respecter ces modalités, de même que celles de la présente IAS.

Le Guide sur les modalités d'aménagement des postes de travail (GMAPT) contient l'ensemble des modalités dans leur version intégrale faisant partie des IAS individuelles aux termes du présent AMA.

Le soumissionnaire doit fournir les renseignements suivants **AVEC** sa soumission :

- Les renseignements demandés par le Canada dans l'annexe A à la présente.

Le soumissionnaire doit également fournir les renseignements demandés à l'article 4 ci-dessous, au moment précisé dans l'article 3.

**Exigences en matière de sécurité :**

1. Conditions
  - a. Le soumissionnaire doit détenir une cote de sécurité de l'organisation valide (SOV), comme le précise l'annexe B.
  - b. Les personnes proposées par le soumissionnaire qui doivent avoir accès à des renseignements ou à des biens de nature protégée ou classifiée, ou encore à l'établissement de travail dont l'accès est réglementé, doivent satisfaire aux exigences définies dans l'annexe B en matière de sécurité comme il est indiqué à l'annexe B.
2. Pour plus d'informations sur les exigences relatives à la sécurité, les soumissionnaires doivent consulter le site Web du Programme de sécurité industrielle de la Direction de la sécurité industrielle canadienne (DSIC) de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (<https://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/esc-src/index-fra.html>).
3. Le soumissionnaire doit respecter les modalités de l'article 1 ci-dessus :
 

Avant l'attribution d'un contrat. On rappelle aux soumissionnaires qu'ils doivent obtenir rapidement la cote de sécurité requise. La décision de retarder l'attribution du contrat pour permettre au soumissionnaire retenu d'obtenir la cote de sécurité nécessaire demeure à l'entière discrétion de l'autorité contractante.
4. Les soumissionnaires doivent fournir les renseignements suivants, à tout le moins, pour montrer qu'ils se conforment aux exigences relatives à la sécurité.
  - a. Le numéro d'autorisation SOV valide du soumissionnaire émis par la DSIC.
  - b. Le nom de toutes les personnes qui devront avoir accès à des renseignements ou à des biens classifiés ou protégés ou à des lieux d'exécution des travaux dont l'accès est réglementé. Il est également préférable d'inscrire leur date de naissance, leur deuxième prénom et leur numéro de cote de sécurité émise par la DSIC.

**Évaluation des soumissions**

Une équipe d'évaluation composée de représentants du Canada évaluera les soumissions.

<b>Invitation à soumissionner publiée par :</b>	
l'Utilisateur désigné (UD) Ministère, organisme ou société d'État : Personne-ressource pour l'invitation à soumissionner :	Voir la section 2, paragraphe 4.1 ci-dessous.
<b>Clôture de l'invitation à soumissionner — Présentation d'une soumission :</b> Les soumissions doivent être soumises aux date et heure indiquées ci-dessous.	
Au plus tard à la date et à l'heure limites :	le 28 mai, 2024 14:00 HDE (heure d'été de l'Est)
<b>À l'adresse de courriel :</b>	Victoria.Amira@rcmp-grc.gc.ca
<b>Demandes de renseignements sur l'invitation à soumissionner :</b>	
Sauf indication contraire dans la colonne adjacente, le soumissionnaire peut transmettre des demandes de renseignements au sujet de l'appel de soumissions à l'autorité contractante au plus tard deux jours ouvrables avant la date de clôture de celle-ci. Les demandes reçues après cette date limite pourraient rester sans réponse.	Cinq (5) jours ouvrables

**SECTION 2 - CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT**

<b>1.</b>	<b>Modalités du contrat</b>	
	Les modalités des parties 6B et 6C de l'AMA du fournisseur s'inscrivant dans la série E60PQ-140003/PQ s'appliquent au contrat et en font partie intégrante.	
<b>2.</b>	<b>Exigence en matière de sécurité</b> (l'article coché s'applique)	
2.1	Les exigences de sécurité applicables sont énoncées dans la Liste de vérification des exigences relatives à la sécurité à l'annexe B du présent contrat. L'entrepreneur doit satisfaire aux exigences relatives à la sécurité en respectant les modalités suivantes.	
a.		<b>L'entrepreneur peut être accompagné; il n'est pas nécessaire de détenir une cote de sécurité.</b> Les membres du personnel de l'entrepreneur NE PEUVENT PAS ACCÉDER AUX LIEUX DE TRAVAIL NI RÉALISER LES TRAVAUX si des renseignements ou des biens PROTÉGÉS ou CLASSIFIÉS s'y trouvent, à moins qu'ils ne soient accompagnés d'un représentant du ministère ou de l'organisme pour lequel les travaux sont réalisés.
b.	<input checked="" type="checkbox"/>	<b>Une cote de sécurité est exigée.</b> L'entrepreneur doit satisfaire aux exigences en matière de cote de sécurité énoncées dans l'annexe B des présentes.
c.		<b>Le présent contrat n'est assorti d'aucune exigence en matière de sécurité.</b>
<b>3.</b>	<b>Besoin</b>	
3.1	L'entrepreneur doit effectuer les travaux énumérés à l'annexe A.	
<b>4.</b>	<b>Responsables</b>	
4.1	<b>Autorité contractante (utilisateur désigné)</b>	
	Nom :	Victoria Amira
	Titre :	Agente d'approvisionnement
	Ministère, organisme ou société d'État :	Gendarmerie royale du Canada
	Adresse :	73, promenade Leikin, Ottawa (Ontario) K1A 0R2
	N° de téléphone :	343-596-9464
	Courriel :	Victoria.Amira@rcmp-grc.gc.ca
4.2	<b>Chargé de projet</b> [à remplir à l'attribution du contrat] <i>Le chargé de projet représente le ministère ou l'organisme pour lequel les travaux sont exécutés, conformément au contrat, qui comprend des dispositions lui permettant d'autoriser la livraison et l'installation. Il est responsable de toutes les questions liées au contenu technique des travaux prévus dans le contrat.</i>  <i>Le chargé de projet doit aussi s'assurer que les employés et les sous-traitants du fournisseur qui doivent accéder au site respectent le délai accordé au fournisseur pour aller livrer et installer le mobilier au site selon le calendrier principal de l'entrepreneur général (un représentant du Canada, ou un ou des fournisseurs de services sous contrat avec le gouvernement du Canada).</i>	
	Nom :	
	Titre :	
	Ministère, organisme ou société d'État :	
	Adresse :	
	N° de téléphone :	
	Courriel :	
4.3	<b>Représentant de l'entrepreneur</b>	
	Voir l'annexe A (ci-jointe), tableau 6 ci-dessous.	
<b>5.</b>	<b>Modalités de paiement</b>	
	La case cochée s'applique. Si l'AMA de l'entrepreneur indique l'acceptation des paiements par carte de crédit, cette méthode pourrait être utilisée conjointement avec ce qui suit.	
	<input checked="" type="checkbox"/>	Paiement unique
	<input type="checkbox"/>	Paiements multiples

**ANNEXE A**  
**BESOINS et BASE DE PAIEMENT**

1. Sélection de la catégorie

**Règle de combinaison des catégories :**

Pour des raisons de compatibilité, les catégories suivantes seront regroupées aux fins d'évaluation et d'attribution du contrat :

La règle s'applique uniquement aux catégories cochées. Les catégories non cochées seront évaluées séparément et peuvent être accordées à plusieurs fournisseurs.

**Catégorie 1**

**Catégorie 2**

**Catégorie 5**

**\* Exception : Lorsqu'on utilise la règle des catégories combinées pour les catégories 1, 2, 5, les UD peuvent calculer le pourcentage autorisé de produits non offerts dans le cadre d'un AMA (comme défini dans leur document d'appel d'offres) par rapport à la quantité totale des catégories combinées.**

**Règle relative à la mise à niveau conceptuelle :**

L'utilisateur désigné peut exercer une option de mise à niveau des produits jusqu'à 20 % de chaque total de produit de chaque catégorie (avant les taxes applicables) après l'attribution du contrat.

Le montant pour la mise à niveau conceptuelle est utilisé à la discrétion du chargé de projet, **avant la fabrication/la commande des produits**. Le chargé de projet fournira à l'entrepreneur un avis écrit des produits qui sont sélectionnés pour la mise à niveau conceptuelle. L'entrepreneur fournira le prix relatif aux mises à niveau de produit jusqu'à un maximum de 20 % du coût total du ou des produits indiqués au tableau 5. L'autorité contractante publiera une modification au contrat comprenant les mises à niveau conceptuelles, ainsi que les prix.

Le fournisseur atteste que les produits de mise à niveau conceptuelle offerts seront conformes à toutes les spécifications et respecteront les exigences relatives aux essais détaillées dans les spécifications de l'arrangement en matière d'approvisionnement.

Mise à niveau conceptuelle : Processus visant à remplacer un produit par une version novatrice ou améliorée de ce même produit.

**AMA :**

Les produits non offerts dans le cadre d'un AMA peuvent être incorporés dans l'invitation à soumissionner et ne doivent pas dépasser 30 % de la quantité ferme par catégorie. Ces produits doivent être ajoutés à la catégorie la plus étroitement liée et doivent être génériques.

Le besoin comprend la ou les catégories de travaux suivante(s) :

a. Catégorie 1 - Cloisons interraccordables et systèmes autostables

Catégorie 1a - Cloisons interraccordables (se reporter à l'annexe C)

Catégorie 1b - Éléments d'appui et mobilier autostable

**RÈGLE** : Produit de rangement en métal

Les utilisateurs désignés peuvent se procurer des produits de rangement en métal, faisant partie de la catégorie 1, lorsque les produits de rangement en métal feront partie d'une exigence pour un ou plusieurs postes de travail. Si cette règle ne s'applique pas, la catégorie 3 doit être utilisée pour les produits de rangement en métal faisant partie de cette catégorie.

b.  Catégorie 2 – Tables ou bureaux autostables à hauteur réglable

c.  Catégorie 3 – Classeurs et meubles de rangement en métal

Il est acceptable d'indiquer la hauteur maximale des tours d'entreposage personnelles, des garde-robes et des armoires de rangement, selon 6B. 4.1 de l'AMA (tableau 1 de plus amples détails relatifs aux produits).

d.  Catégorie 4 – Produits autostables en placage de bois

e.  Catégorie 5 – Équipements auxiliaires et appareils d'éclairage

f.  Catégorie 6 - Locaux de soutien et espaces de collaboration.

**RÈGLE** : La catégorie 6 peut être divisée davantage par local ou par article semblable afin d'accroître ou de permettre la concurrence. Par « local », on entend un lieu disponible pour une utilisation particulière, comme une salle de réunion ou une aire de collaboration. Par « article semblable », on entend des produits dont la conception et la construction sont similaires. Si des produits non offerts dans le cadre d'un AMA font partie d'un besoin, l'UD doit valider la limite de 30 % avant que la catégorie ne soit subdivisée. Les produits non offerts dans le cadre d'un AMA peuvent être ajoutés à n'importe quelle sous-division ou à sa propre sous-division.

L'utilisateur désigné doit indiquer comment la catégorie 6 sera sous-divisée dans le tableau de produits pour la catégorie 6.

g.  Produits non offerts dans le cadre d'un AMA – Catégorie(s) : \_\_\_\_\_

## 2. Produits et tableaux d'établissement des prix

Date de l'inspection du site : À coordonner avec le chargé de projet après l'attribution du contrat (*consulter l'article 4 de l'annexe A de l'AMA pour les directives relatives à l'inspection du site et à la documentation*).

**INSTRUCTIONS AUX SOUMISSIONNAIRES** : Les soumissionnaires doivent remplir la section B des tableaux désignés par l'utilisateur désigné dans le présent article, ainsi que les tableaux 5 et 6. **Les soumissionnaires doivent fournir une offre complète de produits pour chaque catégorie ou sous-division de la CAT 6, s'ils souhaitent soumettre une offre pour être conformes.**

**\*\***Veillez vous reporter au point 6A.7. Vous y trouverez des directives relatives à la soumission de produits ne figurant pas dans la liste de produits approuvés. **\*\***

INVITATION À SOUMISSIONNER (IAS) standard  
V-C.5 janvier 2023

Dans tout marché attribué, le mot « soumission » désigne l'engagement pris par le fournisseur, et le mot « soumissionnaire » désigne « l'entrepreneur ».

**Catégories de produits : 1 et 2**

**Tableau 1 - Tableau des produits**

Section A – BESOIN DE L'UTILISATEUR DÉSIGNÉ					Section B – SOUMISSION DU FOURNISSEUR		
N°	CIU du GC	Description du produit <i>(De plus amples détails relatifs aux produits peuvent être ajoutés, au besoin, conformément à 6B. 4.1 de l'AMA.)</i>	QTÉ	** Veuillez fournir des renseignements supplémentaires.  Oui/Non	Numéro de pièce du fournisseur	Prix unitaire ferme \$	Total calculé [Qté x prix] \$
<b>Catégorie 1A</b>							
1	Voir l'annexe C et les plans d'étage.						\$
<b>Catégorie 1B</b>							
2	1bFFHREG24L72WNOL NY		2	Non		\$	\$
3	1bFFHREN24L72WNOL NY		4	Non		\$	\$
4	1bSBBFLGA1524XXNK XX		6	Non		\$	\$
<b>Catégorie 2</b>							
5	2WSSREXXL30L48BELX X		6	Non		\$	\$
6	2WSSREXXL30L54BELX X		2	Non		\$	\$
<b>** Fournir des renseignements supplémentaires :</b> Le Canada demande aux soumissionnaires de joindre à leur soumission des dessins ou des images, y compris des documents descriptifs, de ces produits.							

**Tableau 2 - Livraison**

Section A – BESOIN DE L'UTILISATEUR DÉSIGNÉ				Section B – SOUMISSION DU FOURNISSEUR	
N° du produit tiré du tableau 1	Lieu	Date voulue** (AAAA-MM-JJ)	Heure voulue : Heures normales de travail ou En dehors des heures normales de travail*	Le fournisseur devra assurer la fourniture et la livraison selon les exigences ci-dessous**	Prix de lot ferme \$
de 1 à 6	1426, boulevard Saint-Joseph , Ottawa (Ontario)	2024-08-30	Heures normales	_____ : semaines  <i>Le délai standard est de 6 à 10 semaines pour la livraison et l'installation du mobilier.</i>	\$

INVITATION À SOUMISSIONNER (IAS) standard  
V-C.5 janvier 2023

<p>*Heures normales de travail : de 8 h à 17 h, conformément à l'article 5, annexe A de l'AMA</p> <p>**Le chargé de projet doit fournir au fournisseur l'autorisation d'aller de l'avant. Il doit le faire avant la date limite de la livraison, en tenant compte du temps de livraison indiqué par le fournisseur. Le gouvernement du Canada se dégage de toute responsabilité advenant le cas où un fournisseur choisirait d'aller de l'avant sans l'autorisation du chargé de projet.</p>				Prix total de la livraison :	\$

**Tableau 3 - Livraison**

Section A – BESOIN DE L'UTILISATEUR DÉSIGNÉ				Section B – SOUMISSION DU FOURNISSEUR	
N° du produit tiré du tableau 1	Lieu	Date voulue** (AAAA-MM-JJ)	Heure voulue : Heures normales de travail ou En dehors des heures normales de travail*	Le fournisseur devra assurer la livraison selon les exigences ci-dessous**	Prix de lot ferme \$
de 1 à 6	1426, boulevard Saint-Joseph , Ottawa (Ontario)	2024-08-30	Heures normales	_____ : semaines suivant la date de fourniture et de livraison  <i>Le délai standard est de 6 à 10 semaines pour la livraison et l'installation du mobilier.</i>	\$
<p>*Heures normales de travail : de 8 h à 17 h, conformément à l'article 5, annexe A de l'AMA</p> <p>**Le chargé de projet doit fournir au fournisseur l'autorisation d'aller de l'avant. Il doit le faire avant la date limite de l'installation, en tenant compte du temps d'installation indiqué par le fournisseur. Le gouvernement du Canada se dégage de toute responsabilité advenant le cas où un fournisseur choisirait d'aller de l'avant sans l'autorisation du chargé de projet.</p>				Prix total de l'installation :	\$

**Tableau 4 – Éléments de finition standard et installations du Canada aux fins de la livraison et des attestations**

<b>1.</b>	<b>Éléments de finition standard</b>
1.1	<p>L'utilisateur désigné doit consulter le site Web du fournisseur indiqué à la partie 6A de l'AMA pour connaître les éléments de finition offerts.</p> <p>Dans les dix jours ouvrables suivant l'attribution du contrat, le chargé de projet enverra à l'entrepreneur un avis écrit indiquant le choix d'éléments de finition du Canada pour chacun des produits figurant à l'annexe A.</p> <p>L'entrepreneur livrera les produits correspondant au choix d'éléments de finition du Canada. Aucuns frais supplémentaires ne seront facturés au Canada.</p>
<b>2.</b>	<b>Installations du Canada où se fera la livraison</b>



INVITATION À SOUMISSIONNER (IAS) standard  
V-C.5 janvier 2023

<p><i>Les employés et les sous-traitants du fournisseur qui doivent accéder au site sont tenus de se conformer aux plans de santé et sécurité établis pour le site, et à toute loi en vigueur dans la province ou le territoire où les travaux sont exécutés.</i></p> <p><i>Pendant la période du contrat, un représentant du Canada ou un ou des fournisseurs de services sous contrat avec le gouvernement du Canada peuvent demander la liste des employés et des sous-traitants ayant besoin d'accéder au site pour exécuter les travaux, ainsi que leur cote de sécurité. L'information doit être communiquée dans le délai prescrit pour veiller à ce que la fourniture, la livraison et l'installation du mobilier soient en conformité avec le calendrier principal.</i></p>	
2.1	Quai de chargement/lieu
A	Lieu 1426, boulevard Saint-Joseph, Ottawa (Ontario)
B	Quai Il y a un quai de chargement.
C	Plateforme élévatrice Le quai est équipé d'une plate-forme élévatrice.
D	Porte Le quai comporte une porte de garage et une porte piétonne simple standard mène à la zone d'installation.
E	Monte-charge S.O.
F	Autre (préciser, le cas échéant) Le lieu d'installation se trouve au rez-de-chaussée.
<b>3.</b>	<b>Continuité des attestations</b>
<p>Le soumissionnaire atteste qu'en soumettant une soumission en réponse à l'IAS, le soumissionnaire ainsi que tous les membres du soumissionnaire si le soumissionnaire est une coentreprise, continuent de se conformer à toutes les attestations suivantes énumérées aux parties 6A et 6B de l'AMA du soumissionnaire pour les espaces de travail.</p> <p>Le Canada peut exiger des copies des certifications environnementales avant l'attribution du contrat, selon les délais précisés par l'utilisateur désigné.</p>	
3.1	Dispositions relatives à l'intégrité
3.2	Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi
3.4	Conformité des produits
3.5	Attestation des prix (conformément à l'AMA, partie 6B)

**Tableau 5 - Évaluation de la soumission et total du contrat**

*(le Canada peut remplir ce tableau si le soumissionnaire ne l'a pas fait)*

1	Total <b>ferme</b> des produits (tableau 1)	\$
2	Total <b>ferme</b> des livraisons (tableau 2)	\$
3	Total <b>ferme</b> des installations (tableau 3)	\$
4	Coût total du matériel, conformément à l'article 1.5 de l'annexe A-1 de l'AMA <i>(s'il y a lieu)</i>	\$
5	<b>Prix évalué (soumission) total* (1 + 2 + 3 + 4)</b> <i>[à supprimer au moment de l'attribution du contrat]</i>	\$
6	<b>Prix du contrat (1 + 2 + 3 + 4)</b> : <i>[applicable uniquement au moment de l'attribution du contrat]</i>	
7	<b>Taxes applicables</b> : <i>[applicable uniquement au moment de l'attribution du contrat]</i>	\$
8	<b>Coût estimatif total (6 + 7)</b> : <i>[applicable uniquement au moment de l'attribution du contrat]</i>	\$

\* Les taxes applicables sont en sus.

**Tableau 6 - Représentant autorisé du soumissionnaire**

1.	Représentant autorisé du soumissionnaire pour la soumission et le contrat	
	Nom :	Téléphone :
		Courriel :
		NEA :

Catégorie de produits : 6

Tableau 1 - Tableau des produits

Section A – BESOIN DE L’UTILISATEUR DÉSIGNÉ					Section B – SOUMISSION DU FOURNISSEUR		
N°	CIU du GC	Description du produit <i>(De plus amples détails relatifs aux produits peuvent être ajoutés, au besoin, conformément à 6B. 4.1 de l’AMA.)</i>	QTÉ	** Veuillez fournir des renseignements supplémentaires.  Oui/Non	Numéro de pièce du fournisseur	Prix unitaire ferme \$	Total calculé [Qté x prix] \$
<b>Catégorie 6</b>							
1	6MMTMDBTOL42L96 WYNX	Alimentation électrique et transmission de données non requises.	1	Oui		\$	\$
2	6SLCWAXXWUXXXX MXXX		2	Non		\$	\$
<b>** Fournir des renseignements supplémentaires :</b> Le Canada demande aux soumissionnaires de joindre à leur soumission des dessins ou des images, y compris des documents descriptifs, de ces produits.							
						Total des produits	\$

Tableau 2 - Livraison

Section A – BESOIN DE L’UTILISATEUR DÉSIGNÉ				Section B – SOUMISSION DU FOURNISSEUR	
N° du produit tiré du tableau 1	Lieu	Date voulue** (AAAA-MM-JJ)	Heure voulue : Heures normales de travail ou En dehors des heures normales de travail*	Le fournisseur devra assurer la fourniture et la livraison selon les exigences ci-dessous**	Prix de lot ferme \$
de 1 à 2	1426, boulevard Saint-Joseph , Ottawa (Ontario)	2024-08-30	Heures normales	_____ : semaines  <i>Le délai standard est de 6 à 10 semaines pour la livraison et l’installation du mobilier.</i>	\$
*Heures normales de travail : de 8 h à 17 h, conformément à l’article 5, annexe A de l’AMA  **Le chargé de projet doit fournir au fournisseur l’autorisation d’aller de l’avant. Il doit le faire avant la date limite de la livraison, en tenant compte du temps de livraison indiqué par le fournisseur. Le gouvernement du Canada se dégage de toute responsabilité advenant le cas où un fournisseur choisirait d’aller de l’avant sans l’autorisation du chargé de projet.				Prix total de la livraison :	\$

**Tableau 3 - Livraison**

Section A – BESOIN DE L’UTILISATEUR DÉSIGNÉ				Section B – SOUMISSION DU FOURNISSEUR	
N° du produit tiré du tableau 1	Lieu	Date voulue** (AAAA-MM-JJ)	Heure voulue : Heures normales de travail ou En dehors des heures normales de travail*	Le fournisseur devra assurer la livraison selon les exigences ci-dessous**	Prix de lot ferme \$
de 1 à 2	1426, boulevard Saint-Joseph, Ottawa (Ontario)	2024-08-30	Heures normales	_____ : semaines suivant la date de fourniture et de livraison  <i>Le délai standard est de 6 à 10 semaines pour la livraison et l’installation du mobilier.</i>	\$
*Heures normales de travail : de 8 h à 17 h, conformément à l’article 5, annexe A de l’AMA  **Le chargé de projet doit fournir au fournisseur l’autorisation d’aller de l’avant. Il doit le faire avant la date limite de l’installation, en tenant compte du temps d’installation indiqué par le fournisseur. Le gouvernement du Canada se dégage de toute responsabilité advenant le cas où un fournisseur choisirait d’aller de l’avant sans l’autorisation du chargé de projet.				Prix total de l’installation :	\$

**Tableau 4 – Éléments de finition standard et installations du Canada aux fins de la livraison et des attestations**

<b>1.</b>	<b>Éléments de finition standard</b>	
1.1	L’utilisateur désigné doit consulter le site Web du fournisseur indiqué à la partie 6A de l’AMA pour connaître les éléments de finition offerts.  Dans les dix jours ouvrables suivant l’attribution du contrat, le chargé de projet enverra à l’entrepreneur un avis écrit indiquant le choix d’éléments de finition du Canada pour chacun des produits figurant à l’annexe A.  L’entrepreneur livrera les produits correspondant au choix d’éléments de finition du Canada. Aucuns frais supplémentaires ne seront facturés au Canada.	
<b>2.</b>	<b>Installations du Canada où se fera la livraison</b> <i>Les employés et les sous-traitants du fournisseur qui doivent accéder au site sont tenus de se conformer aux plans de santé et sécurité établis pour le site, et à toute loi en vigueur dans la province ou le territoire où les travaux sont exécutés.</i>  <i>Pendant la période du contrat, un représentant du Canada ou un ou des fournisseurs de services sous contrat avec le gouvernement du Canada peuvent demander la liste des employés et des sous-traitants ayant besoin d’accéder au site pour exécuter les travaux, ainsi que leur cote de sécurité. L’information doit être communiquée dans le délai prescrit pour veiller à ce que la fourniture, la livraison et l’installation du mobilier soient en conformité avec le calendrier principal.</i>	
2.1	Quai de chargement/lieu	
A	Lieu	1426, boulevard Saint-Joseph, Ottawa (Ontario) K1C 7K9
B	Quai	Il y a un quai de chargement.
C	Plateforme élévatrice	Le quai est équipé d’une plate-forme élévatrice.
D	Porte	Le quai comporte une porte de garage et une porte piétonne simple standard mène à la zone d’installation.
E	Monte-charge	S.O.

F	Autre (préciser, le cas échéant)	Le lieu d'installation se trouve au rez-de-chaussée.
<b>3.</b>	<b>Continuité des attestations</b>	
	Le soumissionnaire certifie qu'en soumettant une offre en réponse à l'appel d'offres, le soumissionnaire, et tout membre du soumissionnaire si le soumissionnaire est une coentreprise, continue de se conformer à toutes les certifications suivantes énumérées dans les parties 6A et 6B de l'AA du soumissionnaire pour les espaces de travail.	
	Le Canada peut exiger des copies des certifications environnementales avant l'attribution du contrat, selon les délais précisés par l'utilisateur désigné.	
3.1	Dispositions relatives à l'intégrité	
3.2	Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi	
3.4	Conformité des produits	
3.5	Attestation des prix (conformément à l'AMA, partie 6B)	

### Tableau 5 - Évaluation de la soumission et total du contrat

(le Canada peut remplir ce tableau si le soumissionnaire ne l'a pas fait)

1	Total <b>ferme</b> des produits (tableau 1)	\$
2	Total <b>ferme</b> des livraisons (tableau 2)	\$
3	Total <b>ferme</b> des installations (tableau 3)	\$
4	Coût total du matériel, conformément à l'article 1.5 de l'annexe A-1 de l'AMA <i>(s'il y a lieu)</i>	\$
5	<b>Prix évalué (soumission) total* (1 + 2 + 3 + 4)</b> <i>[à supprimer au moment de l'attribution du contrat]</i>	\$
6	<b>Prix du contrat (1 + 2 + 3 + 4)</b> : <i>[applicable uniquement au moment de l'attribution du contrat]</i>	\$
7	<b>Taxes applicables</b> : <i>[applicable uniquement au moment de l'attribution du contrat]</i>	\$
8	<b>Coût estimatif total (6 + 7)</b> : <i>[applicable uniquement au moment de l'attribution du contrat]</i>	\$

\* Les taxes applicables sont en sus.

### Tableau 6 - Représentant autorisé du soumissionnaire

1.	Représentant autorisé du soumissionnaire pour la soumission et le contrat	
	Nom :	Téléphone :
		Courriel :
		NEA :

**ANNEXE B**  
**EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ**

Les exigences relatives à la sécurité énoncées dans la Liste de vérification des exigences relatives à la sécurité (LVERS) ci-jointe s'appliquent au contrat et en font partie intégrante.

SCRL103551 / LVERS103551



Contract Number / Numéro du contrat 202402348
Security Classification / Classification de sécurité Unclassified / non-classifié

**SECURITY REQUIREMENTS CHECK LIST (SRCL)**  
**LISTE DE VÉRIFICATION DES EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ (LVERS)**

PART A - CONTRACT INFORMATION / PARTIE A - INFORMATION CONTRACTUELLE			
1. Originating Government Department or Organization / Ministère ou organisme gouvernemental d'origine RCMP - GRC		2. Branch or Directorate / Direction générale ou Direction NHQ Assets Management / La Gestion de l'actif de la DG	
3. a) Subcontract Number / Numéro du contrat de sous-traitance		3. b) Name and Address of Subcontractor / Nom et adresse du sous-traitant	
4. Brief Description of Work / Brève description du travail TPOF building - purchase and install of office furniture. / édifice des IOTMP – achat et installation de mobilier de bureau This is part of project SRCL 101590 - 93128 - TPOF office space renovation. / Ce contrat s'inscrit dans le projet LVERS 101590 - 93128 – rénovation des locaux à bureau des IOTMP.			
5. a) Will the supplier require access to Controlled Goods? Le fournisseur aura-t-il accès à des marchandises contrôlées?		<input checked="" type="checkbox"/> No Non	<input type="checkbox"/> Yes Oui
5. b) Will the supplier require access to unclassified military technical data subject to the provisions of the Technical Data Control Regulations? Le fournisseur aura-t-il accès à des données techniques militaires non classifiées qui sont assujetties aux dispositions du Règlement sur le contrôle des données techniques?		<input checked="" type="checkbox"/> No Non	<input type="checkbox"/> Yes Oui
6. Indicate the type of access required / Indiquer le type d'accès requis			
6. a) Will the supplier and its employees require access to PROTECTED and/or CLASSIFIED information or assets? Le fournisseur ainsi que les employés auront-ils accès à des renseignements ou à des biens PROTÉGÉS et/ou CLASSIFIÉS? (Specify the level of access using the chart in Question 7. c) (Préciser le niveau d'accès en utilisant le tableau qui se trouve à la question 7. c)		<input checked="" type="checkbox"/> No Non	<input type="checkbox"/> Yes Oui
6. b) Will the supplier and its employees (e.g. cleaners, maintenance personnel) require access to restricted access areas? No access to PROTECTED and/or CLASSIFIED information or assets is permitted. Le fournisseur et ses employés (p. ex. nettoyeurs, personnel d'entretien) auront-ils accès à des zones d'accès restreintes? L'accès à des renseignements ou à des biens PROTÉGÉS et/ou CLASSIFIÉS n'est pas autorisé.		<input type="checkbox"/> No Non	<input checked="" type="checkbox"/> Yes Oui
6. c) Is this a commercial courier or delivery requirement with no overnight storage? S'agit-il d'un contrat de messagerie ou de livraison commerciale sans entreposage de nuit?		<input checked="" type="checkbox"/> No Non	<input type="checkbox"/> Yes Oui
7. a) Indicate the type of information that the supplier will be required to access / Indiquer le type d'information auquel le fournisseur devra avoir accès			
Canada		NATO / OTAN	Foreign / Étranger
7. b) Release restrictions / Restrictions relatives à la diffusion			
No release restrictions Aucune restriction relative à la diffusion	<input type="checkbox"/>	All NATO countries Tous les pays de l'OTAN	<input type="checkbox"/>
Not releasable À ne pas diffuser	<input type="checkbox"/>		
Restricted to: / Limité à:	<input type="checkbox"/>	Restricted to: / Limité à:	<input type="checkbox"/>
Specify country(ies): / Préciser le(s) pays:		Specify country(ies): / Préciser le(s) pays:	
7. c) Level of information / Niveau d'information			
PROTECTED A PROTÉGÉ A	<input type="checkbox"/>	NATO UNCLASSIFIED NATO NON CLASSIFIÉ	<input type="checkbox"/>
PROTECTED B PROTÉGÉ B	<input type="checkbox"/>	NATO RESTRICTED NATO DIFFUSION RESTREINTE	<input type="checkbox"/>
PROTECTED C PROTÉGÉ C	<input type="checkbox"/>	NATO CONFIDENTIAL NATO CONFIDENTIEL	<input type="checkbox"/>
CONFIDENTIAL CONFIDENTIEL	<input type="checkbox"/>	NATO SECRET NATO SECRET	<input type="checkbox"/>
SECRET SECRET	<input type="checkbox"/>	COSMIC TOP SECRET COSMIC TRÈS SECRET	<input type="checkbox"/>
TOP SECRET TRÈS SECRET	<input type="checkbox"/>		
TOP SECRET (SIGINT) TRÈS SECRET (SIGINT)	<input type="checkbox"/>		

TBS/SCT 350-103(2004/12)

Security Classification / Classification de sécurité  
Unclassified / non-classifié





Government of Canada  
Gouvernement du Canada

Contract Number / Numéro du contrat 202402348
Security Classification / Classification de sécurité Unclassified / non-classifié

<b>PART A (continued) / PARTIE A (suite)</b>	
8. Will the supplier require access to PROTECTED and/or CLASSIFIED COMSEC information or assets? Le fournisseur aura-t-il accès à des renseignements ou à des biens COMSEC désignés PROTÉGÉS et/ou CLASSIFIÉS? If Yes, indicate the level of sensitivity: Dans l'affirmative, indiquer le niveau de sensibilité :	<input checked="" type="checkbox"/> No / Non <input type="checkbox"/> Yes / Oui
9. Will the supplier require access to extremely sensitive INFOSEC information or assets? Le fournisseur aura-t-il accès à des renseignements ou à des biens INFOSEC de nature extrêmement délicate? Short Title(s) of material / Titre(s) abrégé(s) du matériel : Document Number / Numéro du document :	<input checked="" type="checkbox"/> No / Non <input type="checkbox"/> Yes / Oui
<b>PART B - PERSONNEL (SUPPLIER) / PARTIE B - PERSONNEL (FOURNISSEUR)</b>	
10. a) Personnel security screening level required / Niveau de contrôle de la sécurité du personnel requis	
<input type="checkbox"/> RELIABILITY STATUS / COTE DE FIABILITÉ <input type="checkbox"/> TOP SECRET - SIGINT / TRÈS SECRET - SIGINT <input type="checkbox"/> SITE ACCESS / ACCÈS AUX EMPLACEMENTS <input type="checkbox"/> CONFIDENTIAL / CONFIDENTIEL <input type="checkbox"/> NATO CONFIDENTIAL / NATO CONFIDENTIEL <input type="checkbox"/> SECRET / SECRET <input type="checkbox"/> NATO SECRET / NATO SECRET <input type="checkbox"/> TOP SECRET / TRÈS SECRET <input type="checkbox"/> COSMIC TOP SECRET / COSMIC TRÈS SECRET	
Special comments: Commentaires spéciaux : <u>Facility Access II with escort - Accès aux installations II avec escorte</u>	
NOTE: If multiple levels of screening are identified, a Security Classification Guide must be provided. REMARQUE : Si plusieurs niveaux de contrôle de sécurité sont requis, un guide de classification de la sécurité doit être fourni.	
10. b) May unscreened personnel be used for portions of the work? Du personnel sans autorisation sécuritaire peut-il se voir confier des parties du travail? If Yes, will unscreened personnel be escorted? Dans l'affirmative, le personnel en question sera-t-il escorté?	<input checked="" type="checkbox"/> No / Non <input type="checkbox"/> Yes / Oui <input type="checkbox"/> No / Non <input type="checkbox"/> Yes / Oui
<b>PART C - SAFEGUARDS (SUPPLIER) / PARTIE C - MESURES DE PROTECTION (FOURNISSEUR)</b>	
<b>INFORMATION / ASSETS / RENSEIGNEMENTS / BIENS</b>	
11. a) Will the supplier be required to receive and store PROTECTED and/or CLASSIFIED information or assets on its site or premises? Le fournisseur sera-t-il tenu de recevoir et d'entreposer sur place des renseignements ou des biens PROTÉGÉS et/ou CLASSIFIÉS?	<input checked="" type="checkbox"/> No / Non <input type="checkbox"/> Yes / Oui
11. b) Will the supplier be required to safeguard COMSEC information or assets? Le fournisseur sera-t-il tenu de protéger des renseignements ou des biens COMSEC?	<input checked="" type="checkbox"/> No / Non <input type="checkbox"/> Yes / Oui
<b>PRODUCTION</b>	
11. c) Will the production (manufacture, and/or repair and/or modification) of PROTECTED and/or CLASSIFIED material or equipment occur at the supplier's site or premises? Les installations du fournisseur serviront-elles à la production (fabrication et/ou réparation et/ou modification) de matériel PROTEGE et/ou CLASSIFIÉ?	<input checked="" type="checkbox"/> No / Non <input type="checkbox"/> Yes / Oui
<b>INFORMATION TECHNOLOGY (IT) MEDIA / SUPPORT RELATIF À LA TECHNOLOGIE DE L'INFORMATION (TI)</b>	
11. d) Will the supplier be required to use its IT systems to electronically process, produce or store PROTECTED and/or CLASSIFIED information or data? Le fournisseur sera-t-il tenu d'utiliser ses propres systèmes informatiques pour traiter, produire ou stocker électroniquement des renseignements ou des données PROTÉGÉS et/ou CLASSIFIÉS?	<input checked="" type="checkbox"/> No / Non <input type="checkbox"/> Yes / Oui
11. e) Will there be an electronic link between the supplier's IT systems and the government department or agency? Disposera-t-on d'un lien électronique entre le système informatique du fournisseur et celui du ministère ou de l'agence gouvernementale?	<input checked="" type="checkbox"/> No / Non <input type="checkbox"/> Yes / Oui

TBS/SCT 350-103(2004/12)

Security Classification / Classification de sécurité  
Unclassified / non-classifié





Contract Number / Numéro du contrat 202402348
Security Classification / Classification de sécurité Unclassified / non-classifié

**PART C - (continued) / PARTIE C - (suite)**

For users completing the form **manually** use the summary chart below to indicate the category(ies) and level(s) of safeguarding required at the supplier's site(s) or premises.

Les utilisateurs qui remplissent le formulaire **manuellement** doivent utiliser le tableau récapitulatif ci-dessous pour indiquer, pour chaque catégorie, les niveaux de sauvegarde requis aux installations du fournisseur.

For users completing the form **online** (via the Internet), the summary chart is automatically populated by your responses to previous questions.

Dans le cas des utilisateurs qui remplissent le formulaire **en ligne** (par Internet), les réponses aux questions précédentes sont automatiquement saisies dans le tableau récapitulatif.

**SUMMARY CHART / TABLEAU RÉCAPITULATIF**

Category Catégorie	PROTECTED PROTÉGÉ			CLASSIFIED CLASSIFIÉ			NATO				COMSEC					
	A	B	C	CONFIDENTIAL CONFIDENTIEL	SECRET	TOP SECRET TRÈS SECRET	NATO RESTRICTED NATO DIFFUSION RESTREINTE	NATO CONFIDENTIAL NATO CONFIDENTIEL	NATO SECRET	COSMIC TOP SECRET COSMIC TRÈS SECRET	PROTECTED PROTÉGÉ			CONFIDENTIAL	SECRET	TOP SECRET TRÈS SECRET
											A	B	C			
Information / Assets Renseignements / Biens Production																
IT Media / Support TI																
IT Link / Lien électronique																

12. a) Is the description of the work contained within this SRCL PROTECTED and/or CLASSIFIED?  
La description du travail visé par la présente LVERS est-elle de nature PROTÉGÉE et/ou CLASSIFIÉE?  No / Non  Yes / Oui

**If Yes, classify this form by annotating the top and bottom in the area entitled "Security Classification".  
Dans l'affirmative, classifiez le présent formulaire en indiquant le niveau de sécurité dans la case intitulée « Classification de sécurité » au haut et au bas du formulaire.**

12. b) Will the documentation attached to this SRCL be PROTECTED and/or CLASSIFIED?  
La documentation associée à la présente LVERS sera-t-elle PROTÉGÉE et/ou CLASSIFIÉE?  No / Non  Yes / Oui

**If Yes, classify this form by annotating the top and bottom in the area entitled "Security Classification" and indicate with attachments (e.g. SECRET with Attachments).  
Dans l'affirmative, classifiez le présent formulaire en indiquant le niveau de sécurité dans la case intitulée « Classification de sécurité » au haut et au bas du formulaire et indiquer qu'il y a des pièces jointes (p. ex. SECRET avec des pièces jointes).**

Clauses de sécurité - LVERS n° :103551

Non sensible



## Guide sur la sécurité pour les LVERS

---

LVERS n° : 103551

Préparé par :  
Section de la sécurité ministérielle de la région du Centre  
Gendarmerie royale du Canada



Clauses de sécurité - LVERS n° :103551

Non sensible

**Exigences générales liées à la sécurité**

Tous les entrepreneurs retenus pour ce contrat doivent respecter le contexte en matière de sécurité de la GRC en se conformant aux directives décrites dans le présent document.

1. Toute l'information protégée (documentation papier) et tout autre bien de nature délicate dont la GRC a la responsabilité doivent être communiqués à l'entrepreneur conformément aux processus déjà approuvés.
2. L'information divulguée par la GRC sera administrée, conservée et éliminée conformément au contrat. À tout le moins, l'entrepreneur doit respecter la Politique sur la sécurité du gouvernement.
3. L'entrepreneur doit signaler rapidement à la GRC toute utilisation ou divulgation non autorisée de l'information échangée aux termes du présent contrat et lui fournir des précisions sur l'utilisation ou la divulgation non autorisée (c.-à-d. perte accidentelle ou délibérée d'information de nature délicate).
4. Il est interdit de prendre des photos. Si des photos sont requises, il faut communiquer avec le chargé de projet de l'organisation et la Section de la sécurité ministérielle.
5. L'utilisation de biens personnels, comme des périphériques de bureau, des dispositifs de communication et des supports de stockage amovibles (p. ex. clés USB), sur l'équipement de la GRC est interdite.
6. L'entrepreneur n'est pas autorisé à divulguer de l'information de nature délicate reçue de la GRC à un sous-traitant n'ayant pas la cote de sécurité de la GRC requise pour accéder à l'information en question.
7. La Section de la sécurité ministérielle de la GRC se réserve le droit de :
  - Mener des inspections dans le site ou les installations de l'entrepreneur. De telles inspections peuvent être réalisées avant que de l'information de nature délicate ne soit échangée ou au besoin (p. ex. si le bureau de l'entrepreneur devait déménager). Ces inspections visent à assurer la qualité des mesures de protection mises en place.
  - Demander la vérification, au moyen de photos, des mesures de protection. De telles photos peuvent être demandées avant que de l'information de nature délicate ne soit échangée ou au besoin (p. ex. si le bureau de l'entrepreneur devait déménager). Ces photos visent à assurer la qualité des mesures de protection mises en place.
  - Fournir des conseils sur les mesures de protection obligatoires (mesures précisées dans le présent document et possiblement d'autres mesures propres au site).

Clauses de sécurité - LVERS n° :103551

Non sensible

8. Afin d'assurer le contrôle souverain du Canada sur ses données, toutes les données sensibles ou protégées contrôlées par le gouvernement seront stockées sur des serveurs situés au Canada. Les données seront chiffrées de façon appropriée pendant le transfert.

### **Sécurité matérielle**

1. L'accès physique est limité aux endroits précis des installations ou des sites de la GRC qui sont requis pour réaliser les objectifs du contrat.
2. Avant d'entrer dans une zone opérationnelle d'un immeuble ou d'une installation de la GRC, les entrepreneurs et les sous-traitants qui n'ont pas obtenu la CFA doivent remettre tous leurs appareils électroniques (p. ex. téléphone intelligent, caméra, téléphones cellulaires) au comptoir de réception/de sécurité jusqu'à ce qu'ils partent.
3. L'entrepreneur n'a pas le droit d'utiliser des employés ne détenant pas d'attestation de sécurité pour effectuer une partie des travaux.
4. Une carte d'accès aux installations est requise pour accéder à un immeuble ou à un site de la GRC ou se déplacer à l'intérieur d'un tel endroit; la carte doit être portée et visible en tout temps.
5. L'entrepreneur ne doit pas produire, fabriquer, réparer ou modifier du matériel ou de l'équipement protégé ou classifié dans ses propres installations.
6. L'entrepreneur ne doit pas retirer d'un immeuble ou d'un site de la GRC des biens ou des renseignements portant la désignation « Protégé » ou « Classifié ».
7. Il est interdit à l'entrepreneur d'accéder, d'entreposer, de traiter ou de produire de renseignements de nature délicate de la GRC de niveau « Protégé A » ou de niveau supérieur, ou encore d'en discuter.
8. Les entrepreneurs doivent être accompagnés en tout temps lorsqu'il se trouve dans une zone de la GRC.

### **Sécurité informatique**

1. Aucune information, classifiée de niveau « Protégé A » ou de niveau supérieur, ne doit être transmise par voie électronique hors des réseaux de la GRC ou traitée au site de l'entrepreneur.

Clauses de sécurité - LVERS n° :103551

Non sensible

2. Aucune information électronique et aucun bien de nature délicate classifiés de niveau « Protégé A » ou de niveau supérieur ne doivent être retirés des réseaux ou de la propriété de la GRC.
3. L'utilisation de biens personnels, comme des périphériques de bureau, des dispositifs de communication et des supports de stockage amovibles (p. ex. clés USB), sur l'équipement de la GRC est interdite.
4. Il est interdit d'utiliser des appareils technologiques personnels pour se brancher aux réseaux de la GRC de quelque façon que ce soit ou de créer un réseau ou un point d'accès dans les installations de la GRC.
5. Il est interdit de stocker des renseignements désignés « Protégé A » ou « Protégé B », qu'ils soient chiffrés ou non, sur des systèmes, des réseaux ou des supports de stockage, sauf si ceux-ci sont spécialement approuvés à cette fin.
6. L'entrepreneur doit signaler rapidement à la GRC toute utilisation ou divulgation non autorisée de l'information échangée aux termes du présent contrat et lui fournir des précisions sur l'utilisation ou la divulgation non autorisée.
7. Si la nature ou la portée des travaux change, l'entrepreneur doit en aviser immédiatement l'autorité contractante de la GRC, qui communiquera avec la Section de la sécurité ministérielle de la GRC, afin d'examiner le tout et de déterminer les mesures d'atténuation appropriées en matière de sécurité.
8. Les travaux prévus au contrat doivent être effectués dans des espaces de travail contrôlés par la GRC et approuvés pour la tâche.
9. Seuls les entrepreneurs qui ont une cote de fiabilité approfondie de la GRC peuvent utiliser un téléphone cellulaire personnel (avec autorisation) dans les locaux de la GRC, toutefois :
  - a. la communication doit être limitée aux renseignements de nature non délicate;
  - b. il ne doit pas servir à mener des activités de la GRC;
  - c. il ne doit en aucun temps être branché aux technologies de communication de la GRC.
10. Les vidéoconférences ou les conférences téléphoniques au cours desquelles des renseignements de nature délicate de la GRC sont discutés doivent être réalisées sur un dispositif informatique approuvé fourni par la GRC ou le gouvernement du Canada. Ainsi, les vidéoconférences ou les conférences téléphoniques avec des organismes externes ou non gouvernementaux doivent demeurer non classifiées.

### **Sécurité du personnel**

Page 4 de 5

Clauses de sécurité - LVERS n° :103551

Non sensible

1. Tous les entrepreneurs travaillant pour la GRC ou embauchés par celle-ci doivent détenir une autorisation de sécurité valide. Si le personnel de l'entrepreneur a accès à des renseignements de nature délicate de la GRC, l'autorisation requise de la GRC ou l'équivalence approuvée par la GRC doit être au niveau approprié. Le personnel de l'entrepreneur doit faire l'objet d'une vérification par la GRC avant de se voir accorder l'accès à des renseignements, aux systèmes, aux biens ou aux installations. La GRC se réserve le droit d'interdire l'accès à tout membre du personnel de l'entrepreneur à tout moment. En cas d'incident, de sécurité ou autre, la GRC a le droit de refuser ou de suspendre l'accès aux emplacements, aux services ou aux données de la GRC si les situations justifient cette mesure, en attendant l'examen de l'incident.
2. Lorsque la GRC détermine, par exemple, qu'une autorisation d'accès à l'installation (FA2), une cote de fiabilité approfondie, ou une cote de fiabilité approfondie avec autorisation de niveau Secret est nécessaire, elle invite les entrepreneurs par courriel à visiter son portail en ligne pour y remplir les formulaires d'autorisation.
3. Tout le personnel de l'entrepreneur et des sous-traitants doit maintenir une autorisation de sécurité correspondant au caractère délicat des travaux à réaliser tout au long du cycle de vie du contrat (en conformité avec les dispositions de la LVERS).
4. L'autorisation de sécurité du personnel doit être en place avant le début de tout travail lié au besoin décrit dans la LVERS ou l'énoncé des travaux.
5. Lorsque du personnel non présélectionné est requis, les rôles doivent être identifiés et approuvés au préalable par la GRC dans la Liste de vérification des exigences relatives à la sécurité (LVERS) une fois le fournisseur retenu choisi.
6. L'entrepreneur sera tenu d'informer la GRC de toute modification au personnel en ce qui touche les exigences relatives à la sécurité. Par exemple : Personnel autorisé qui quitte l'entreprise ou qui ne soutient plus le contrat de la GRC, nouveau personnel nécessitant un filtrage de sécurité et personnel nécessitant un renouvellement de son filtrage de sécurité.
7. La GRC procédera à des vérifications de filtrage de sécurité du personnel dépassant les exigences de sécurité prescrites par la [Politique sur la sécurité du gouvernement](#).
8. La GRC se réserve le droit d'augmenter ou de modifier les niveaux de sécurité requis, selon ce qu'elle juge approprié, lorsque les rôles professionnels auront été mieux définis.

**ANNEXE C  
PLAN(S) D'ÉTAGE**

**INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES :**

Pour les produits de catégorie 1a, le soumissionnaire doit fournir :

- a) le ou les plans d'étage achevés ainsi que les produits approuvés dans le cadre de l'AMA proposé;
- b) une liste des produits approuvés dans le cadre de l'AMA proposé qui sont offerts dans le ou les plans d'étage.  
La liste des produits doit, au minimum, comprendre les renseignements suivants :
  - les numéros de pièces du fournisseur, y compris les produits non disponibles qui font partie de cette catégorie;
  - de brèves descriptions des produits;
  - les quantités;
  - les prix unitaires fermes.
- c) Les soumissionnaires doivent fournir un système de panneaux empilables qui se compose d'un panneau de base avec le(s) module(s) supplémentaire(s) requis tel que défini dans le(s) modèle(s) de cloison(s) du présent besoin.

\*\*\*\*\* Les produits des catégories autres que la catégorie 1a figurent sur le plan d'étage à titre informatif seulement.\*\*\*\*\*

En présentant une soumission, le soumissionnaire atteste que sa soumission comprend tous les composants et toutes les quantités requises pour la catégorie 1a, conformément aux plans d'étage, aux détails des cloisons, aux matrices de cloisons ou aux plans d'aménagement des postes de travail présentés à l'annexe C.

**\* À l'attribution du contrat : « En présentant une soumission, le soumissionnaire » devient « l'entrepreneur ».**

**Exigence de la catégorie 1a :**

**1) Plan(s) d'étage**

*\*\*\*Se reporter au pdf ci-joint\*\*\**

**2) Détails des cloisons**

- a. la hauteur de tous les panneaux nécessaires : hauteur des panneaux additionnels offrant une intimité au niveau de la surface de travail, hauteur des panneaux additionnels offrant une intimité en position assise;
- b. Lorsqu'une alimentation électrique est nécessaire, elle est située en dessous de la surface de travail; si un regroupement de postes de travail doit comprendre des cloisons partagées avec un côté alimenté et l'autre non, ces cloisons doivent avoir une alimentation électrique.
- c. type d'alimentation électrique : colonne d'alimentation.

**3) Modèle de cloisons ou aménagement des postes de travail**

**a. Modèle de cloisons**

Modèle de cloisons - A

Panneau additionnel offrant une intimité au niveau de la surface de travail, non alimenté

Élément supérieur 1 Fabric / tissu	Élément supérieur 2 Fabric / tissu
Élément supérieur 1 Fabric / tissu	Élément supérieur 2 Fabric / tissu

Modèle de cloisons - B

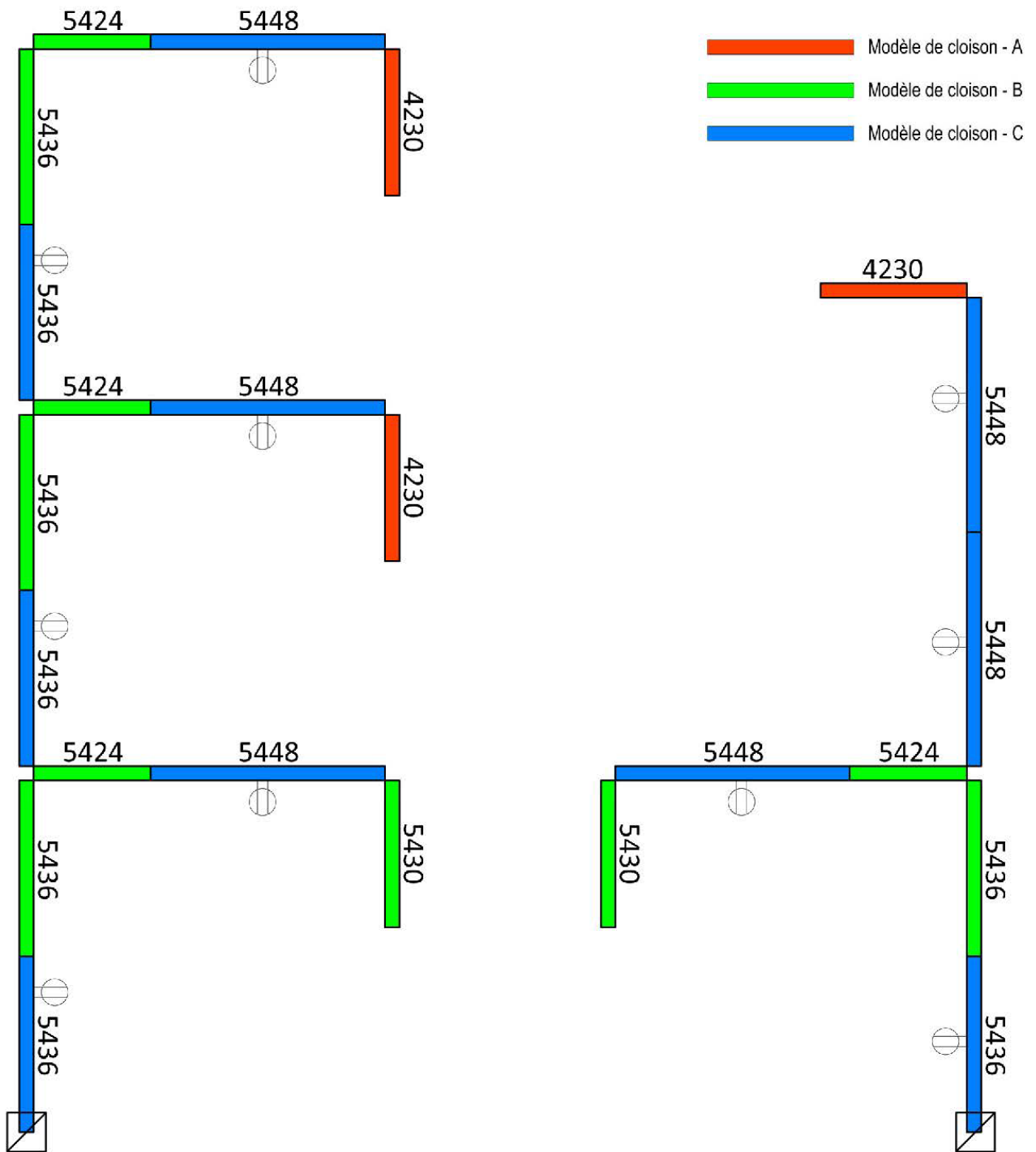
Panneau additionnel offrant une intimité en position assise, non alimenté

Élément supérieur 1 Fabric / tissu	Élément supérieur 2 Fabric / tissu
Élément supérieur 1 Fabric / tissu	Élément supérieur 2 Fabric / tissu

Modèle de cloisons - C

Panneau additionnel offrant une intimité au niveau de la surface de travail, prises électriques sous la surface de travail (un côté)

Élément supérieur 1 Fabric / tissu	Élément supérieur 2 Fabric / tissu
Élément supérieur 1 Cut outs for power & data, Fabric / Découpes pour prises électriques et prises de données, tissu	Élément supérieur 2 Fabric / tissu



ARTICLE	QTÉ	PRODUITS DE LA CATÉGORIE 1A
1	3	Panneaux offrant une intimité au niveau de la surface de travail de 30 po de largeur, sans alimentation (modèle de cloison A)
2	4	Panneaux offrant une intimité en position assise de 24 po de largeur, sans alimentation (modèle de cloison B)
3	6	Panneaux offrant une intimité en position assise de 48 po de largeur, prises de courant sous la surface de travail (un seul côté) (modèle de cloison C)
4	4	Panneaux offrant une intimité en position assise de 36 po de largeur, prises de courant sous la surface de travail (un seul côté) (modèle de cloison C)
5	4	Panneaux offrant une intimité en position assise de 36 po de largeur, sans alimentation (modèle de cloison B)
6	2	Panneaux offrant une intimité en position assise de 30 po de largeur, sans alimentation (modèle de cloison B)